

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBONNE-LA-FORET DU 8 SEPTEMBRE 2015

Madame le Maire propose le retrait d'une question figurant sur la convocation adressée aux membres du conseil municipal : «l'avenant numéro 1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif» dans la mesure où de nouveaux éléments d'information doivent encore être recueillis auprès de la société Véolia. La question devra être examinée avant le 1^{er} janvier 2016.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir inscrire deux points nouveaux à l'ordre du jour du conseil municipal :

- la détermination d'un lieu où implanter un point d'apport volontaire supplémentaire,
- Echange sur la question de l'accueil de réfugiés.

Le conseil municipal donne une suite favorable à ces demandes.

NOUVELLES ADHESION AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE SEINE ET MARNE (SDESM) - Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Coulommiers et de Mouroux.

VOYAGE DES AINES - Il aura lieu le 17 septembre 2015 à Blois. Le conseil municipal décide de fixer la participation des participants de la manière suivante :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le voyage des aînés aura lieu le 17 septembre 2015 et qu'une participation a été demandée à chacune des personnes selon le cas :

- **Participation de 28 € pour :**
 - les personnes âgées de 65 ans et plus,
 - les membres du Conseil Municipal accompagnant pour le voyage.
- **Participation de 100 € pour :**
 - les personnes de moins de 65 ans,
 - les personnes n'étant pas domiciliées sur la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE**,
Le Conseil Municipal,

DECIDE d'inscrire cette participation en fonctionnement recettes du Budget C.C.A.S 2015, à l'article 70878, chapitre 70.

NOUVEAU POINT D'APPORT VOLONTAIRE - La Communauté de communes du Pays de Bière qui gère la compétence ordures ménagères et déchets souhaite rétablir un second point d'apport volontaire pour répondre aux besoins des arbonnais. Plusieurs sites sont évoqués et les élus veulent les visiter avant de prendre une décision définitive.

L'ACCUEIL DE REFUGIES - Un membre du conseil municipal expose que des habitants lui ont demandé comment agir s'ils voulaient contribuer à l'accueil de réfugiés. Dans la mesure où une réunion d'information est organisée à Paris samedi 12 décembre, il est décidé d'attendre les informations qui vont en ressortir.

Le maire - Colette Gabet

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Concernant la journée du samedi 12 septembre, j'étais présente et représentais la Communauté de communes du Pays de Bière.

Outre des informations générales sur le statut des réfugiés et des témoignages d'élus qui accueillent déjà des réfugiés ou au contraire ne voient pas de possibilité de le faire ou bien encore le refusent, le Ministre de l'intérieur a répondu favorablement à la demande tendant à la désignation d'un interlocuteur unique en préfecture. Il souhaite cependant que les éventuelles demandes ou propositions des habitants des communes passent d'abord par les mairies.

Une circulaire plus précise sera adressée dans la semaine à toutes les communes.

Le maire - Colette Gabet